

Procès-Verbal
Conseil Municipal du 17 février 2023
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufls	E	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	E	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : 4 personnes

Pouvoirs : Patrick Beaufls à Marie-Pierre Joubert / Jean-Noël Bouvier à Daniel Martin / Claude Trincat à Jacqueline Bonato

Début de la réunion : 9h00 - Fin de la réunion : 11h45

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu en début de séance pour approbation.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 13 janvier 2023 à :

La majorité. Contre : Claude Trincat

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Tarifs de la salle polyvalente et du foyer multi activités (reportée)
2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avec le vote du budget prévisionnel
3. Bail logement social Alpes Isère Habitat (AIH)
4. Echanges parcelles Denier / Commune de Chichilianne
5. Signature engagement certification PEFC
6. Convention groupement commandes travaux / Eau
7. Convention Archers / Commune de Chichilianne pour le local au foyer multi activités

Divers

A - Salle polyvalente : révision du contrat (sécurité) – Sujet reporté

B – Divers

Délibérations

1 - Tarifs de la salle polyvalente et du foyer multi activités (reportée)

Délibération reportée, dossier incomplet.

2 - Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avec le vote du budget prévisionnel

M. le Maire expose : dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Montant budgétisé en 2022 : dépenses d'investissements : 244 100 €
(Hors chapitre 16 remboursement d'emprunts, RAR 202 et solde exécution 2021 reporté).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 244 100,00 € x 25 % = 61 025,00 €.

Crédits nécessaires : 14 000 € pour les travaux de curage de torrent / 2 200 € pour l'achat de terrains.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire, et l'autorise à effectuer les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus avant le vote du budget 2023.

Délibération adoptée à la majorité

1 abstention : Claude Trincat

3 - Bail logement social Alpes Isère Habitat (AIH)

Dossier suivi par Jacqueline Bonato.

AIH nous a informé du souhait de réaliser sur leur patrimoine communal du site dit « l'Eglise », composé de 2 logements, des travaux, notamment d'isolation énergétique du bâtiment.

AIH demande à la commune de prolonger le bail (initial de 45 ans jusqu'en 2041) de 10 ans soit jusqu'en 2052 afin de rentabiliser les travaux qui seront faits.

Il sera également discuté des travaux à conduire (ou non) dans le local communal situé sous ces 2 logements (actuellement lieu utilisé par la Caverne du Livre).

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition et donne signature à M. Le Maire pour le nouveau bail.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - Echanges parcelles Denier / Commune de Chichilienne

Dossier suivi par Daniel Martin.

Terrains près du ruisseau des Ruines et consécutif à l'achat de parcelles par la commune de Chichilienne (terrain Bonnet).

Echange d'une parcelle communale (D364 2 610 m²) et d'une parcelle (B146 1580 M2) « Beau Bois » contre une parcelle appartenant à M. Denier (ZA14 3 040 m²)

Coût de notaire : 1 000 € environ
Sout versée par M. Denier : 400 €

Après discussion, le conseil municipal ayant délibéré, accepte la proposition d'échange et charge M. le Maire de signer l'acte et de procéder à l'échange.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Signature engagement certification PEFC

Dossier suivi par Daniel Martin.

PEFC : <https://www.pefc-france.org/>

« PEFC certifie la gestion durable des forêts et rassemble autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt dans 55 pays à travers le monde. Depuis 20 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de 74 500 propriétaires forestiers et de plus 3 100 entreprises en France. »

La Commune de Chichilienne est propriétaire de surfaces forestières dont la gestion est confiée à l'Office National des forêts. M. le Maire est responsable de ce patrimoine.

« PEFC est un organisme de certification forestière qui regroupe les parties prenantes ayant un lien avec la forêt. Pour faire de ce milieu un espace partagé dans le respect de la biodiversité et des différents usages, propriétaires forestiers et professionnels s'engagent sur un référentiel de gestion forestière durable qui va au-delà de la réglementation.

En s'inscrivant à cette démarche volontaire, on affirme un engagement fort en faveur de la forêt et de la filière bois, qui permet de :

- Reconnaître par un label indépendant la gestion durable de la forêt, pérennisant ainsi ses fonctions économiques, environnementales et sociétales,
- Apporter une réponse aux attentes des citoyens : PEFC répond au besoin des consommateurs soucieux de contribuer à la préservation des forêts de leur région,
- Mieux commercialiser les coupes de bois,

- Participer à une démarche de la filière qui permet aux entreprises d'être plus compétitives et de maintenir l'emploi local. Les 569 entreprises labélisées PEFC dans notre région font face à une demande croissante de produits certifiés.
- Contribuer au développement des certifications territoriales Bois des Alpes TM et Bois des Territoires du Massif Central TM, qui garantissent la provenance locale des bois.

La certification permet enfin, de rendre la forêt éligible aux subventions délivrées par les acteurs publics et privés. Cet appui financier apparaît plus que jamais importante pour faire face aux questions de renouvellement des essences et adaptation au changement climatique. »

La certification est pour 5 ans (à renouveler).

Coût : 816 € (1€ l'hectare pour 745 h de surface productive + forfait de 25 €) et 3 panneaux de certification.

Après discussion, le conseil municipal ayant délibéré, accepte la proposition d'engagement pour la certification et charge M. le Maire de signer l'acte et de procéder au règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Convention groupement commandes travaux / Eau

Dossier suivi par Daniel Martin

Il existe un groupement d'achat fait entre la Communauté de Communes du Trièves (CdCT), Monestier de Clermont et d'autres communes du Trièves. La commune de Chichilianne n'étant pas dans ce regroupement.

Le renouvellement s'est fait automatiquement pour ces communes, sans démarcher les communes n'étant pas dans le groupement.

Mais nous avons par ailleurs reçu l'information pour « rectifier le tir ».

Actuellement, la commune de Chichilianne, pour ce qui concerne l'eau et les entretiens, sont gérées par les employés (ex. fuite à Rhutière).

Sachant que :

- C'est un engagement de principe,
- L'entreprise à 1h pour réagir,
- Les tarifs seront préférentiels pendant 1 an, sans obligation de passer par eux,
- Le choix de faire un appel d'offre reste entier à la commune de Chichilianne

La commune de Chichilianne, après délibération, décide de :

- Approuver le lancement du marché à bons de commande sur les travaux de branchement, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes, en groupement de commande.
- Autoriser le groupement ainsi constitué à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes,
- S'engager à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure
- Autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant les communes et la CdCT pour la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes,
- Accepter la désignation de la communauté de CdCT comme coordonnateur de groupement en ayant bien noté que sa mission s'achèvera à la notification des marchés par chacun des membres au prestataire retenu,
- Désigner après élection M. Martin Daniel, représentant de la commune en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes, ainsi que son suppléant M. le Maire,
- Préciser que le marché à bon de commande sera opérationnel au 16 mai 2023 et que les dépenses résultantes de l'émission des bons de commande seront imputées au budget.
- Autoriser M. le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 - Convention Archers / Commune de Chichilienne pour le local au foyer multi activités

Dossier suivi par Franck Beaume et Jacqueline Bonato

Lecture de la convention entre l'association Les Archers du Mont Aiguille et la commune de Chichilienne est faite : prêt d'un local à fins de stocker pour des raisons de sécurité le matériel appartenant à l'association (arc, flèches...). Ce local étant initialement prévu pour des douches qui ne sont pas mises en services.

A charge de la commune du démontage des panneaux de douche et évier.

A charge de l'association de changer le barillet et de donner à la commune, l'ancien barillet et un double de la nouvelle clé.

La signature de la convention est donnée au Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Divers

A - Salle polyvalente : révision du contrat (sécurité) – Sujet reporté

Dossier suivi par Claude Trincat.

Claude Trincat étant excusé, le dossier est reporté.

B - Divers

Panneaux RIS (Renseignements – Informations – Services)

Dossier suivi par Franck Beaume.

4 panneaux RIS vont être changés après rajout de la phrase :

« Rappel de l'article 547 du code civil : « les fruits naturels appartiennent au propriétaire par droit d'accession ».

Leur cueillette n'est donc pas tolérée sans autorisation écrite du propriétaire et passible d'une amende entre 750€ et 75 000€. »

Prêt Caisse d'Epargne (CE) – concernant le toit de la mairie

Actuellement c'est un prêt à taux variable (livret A).

Après un an, il y a possibilité de passer à un taux fixe dans le but de limiter les frais

Après contact pris avec la conseillère CE :

Le taux fixe actuel serait de 4,7 %, le taux variable : 2,5 %

Donc pour le taux prêt à l'investissement, on peut bloquer tous les trimestres, sachant que les taux de la CE changent en février et en août.

Le dossier est suivi de près.

Toit de la Mairie

Suite aux travaux menés sur le toit de la mairie, il est à prévoir de mettre des arrêts de neige en même temps que les travaux prévus d'isolation

Stratégie de transition écologique

La CdCT anime l'élaboration d'une stratégie territoriale de transition avec une grande diversité d'acteurs publics et privés locaux qui s'engageront activement dans les prochains mois et les prochaines années dans un modèle de développement qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour mieux répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources...

La CdCT a transmis aux communes un tableau récapitulatif des actions qui pourraient être menées. Cette liste est très longue de part tous les sujets.

Dossier suivi par François Sroczyński

A ce jour 10 communes ont répondu.

Une commission de travail devrait être mise en place par la commune de Chichilienne (eau, ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) observatoire, réchauffement climatique...) concernant les actions qui pourraient être menées par la commune de Chichilienne, mais également des actions par les citoyens.

Une prochaine réunion des élus sera faite pour étudier le tableau des actions proposées par la CdCT.

Accueil public pour le Parc

Dossier suivi par François Sroczyński

Nouvelle charte du PNRV, ouverture de l'enquête publique du 29 mars au 29 avril

La région propose Gresse et Chichilienne comme point de consultation pour le Trièves.

Une demande est faite à la commune de pouvoir disposer de locaux (bureau ou salle) afin d'organiser des permanences de commissaires enquêteurs ainsi que de permettre la consultation du dossier d'enquête, hors permanence pendant ce mois.

Une réponse favorable est faite (salle du Conseil Municipal).

Vente terrain Descombes

Une proposition est faite à la commune de Chichilienne :

Parcelle B174, situé Beau Bois

Prix : 2 000 €

Une réponse favorable est faite (pour l'achat).

Chemin de la liberté

Dossier suivi par François Sroczyński

Une plaquette des différents parcours est en cours d'élaboration.

Pour le Pas de l'Aiguille Frédéric Dumolard, responsable du musée de Mens à la mission de la rédaction du texte.

Un flash info va être fait afin de trouver une photo correspondante.

Comité des fêtes – Pot au Noir

L'association Pot au Noir connaissant Chichilienne et sa salle polyvalente, souhaite organiser un spectacle populaire en date du 14 mai.

Le Comité des fêtes coordonne l'ensemble. A suivre.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal : Vendredi 17 mars 2023 à 9 h en salle du conseil municipal

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert, François Sroczyński et Daniel Martin

Validé au Conseil Municipal

Abstention : Patrick Beaufile et Claude Trincat